



Des services publics qui s'adaptent

Dès le début de l'épidémie de coronavirus, la Ville de Fontaine s'est mobilisée pour protéger la population, les agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale (CCAS), tout en assurant les missions de service public indispensables dans cette période sans précédent. Depuis le 11 mai, la Ville a engagé un plan de déconfinement progressif en appliquant les nouvelles orientations gouvernementales, dans un souci permanent de préservation de la santé des habitants et de solidarité locale.

Face à cette crise, les services de la commune et le CCAS se sont adaptés pour répondre, dans la proximité, aux besoins des Fontainoises et des Fontainois. Dans les semaines à venir, la collectivité fera sans doute des ajustements pour poursuivre la reprise, en fonction de l'évolution globale de la situation et en plaçant la sécurité sanitaire comme priorité absolue. Cette priorité nous a guidés pour la réouverture des écoles et de nos équipements.

Aujourd'hui, les gestes barrières et les mesures de distanciation physique restent plus que jamais d'actualité. Dans ce cadre, la Ville de Fontaine a entamé dès le 12 mai une distribution gratuite de masques homologués et de qualité en porte à porte à l'ensemble des habitants (2 par personne), afin d'éviter les files d'attente sur les espaces publics et assurer une répartition juste et sécurisée. Les capacités de la production française étant bien inférieures à la demande, la distribution est faite de manière progressive sur l'ensemble des quartiers. En parallèle, la Ville a également pris les mesures nécessaires pour sécuriser le travail de ses agents et de la population.

Ce document vous donne toutes les informations pratiques et conseils pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce déconfinement progressif.

→ Restons connectés



ville-fontaine.fr



[Fontaine38600](https://www.facebook.com/Fontaine38600)



À votre service

La Ville de Fontaine s'adapte en assurant la continuité des services publics et en organisant la protection sanitaire de la population, des agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale.

→ Administration générale État civil

Accueil à l'Hôtel de ville

Les services municipaux reçoivent en mairie uniquement sur rendez-vous. Chaque usager doit se munir d'un masque et idéalement d'un stylo pour éviter la contamination par voie aérienne ou par contact.

État civil

Toutes les démarches d'état civil, demandes de pièces d'identité et de formalités administratives sont possibles sur rendez-vous uniquement. Seuls les dossiers et cérémonies de mariages et de Pacs demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre. Plus d'infos : 04 76 28 75 75.

→ Ville durable

Marchés

Marché Marcel Cachin (mardi, jeudi, samedi, dimanche matin). Place Louis Maisonnat (mercredi, vendredi matin), marché de producteurs (mercredi de 15h à 19h). Étais espacés de 5 mètres. Gestes barrières et port du masque recommandés pour tous.

Foncier-Urbanisme

Le Gouvernement avait mis en place une période dérogatoire jusqu'au 24 mai pour les autorisations de droit des sols et les ventes. Les délais ont été suspendus. Les délais d'urbanisme reprennent à compter du 25 mai. Les rendez-vous téléphoniques et la messagerie sont à privilégier. Les dossiers pourront être déposés dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de ville à partir du 24 mai. Des rendez-vous téléphoniques ou physiques seront possibles à partir du 2 juin. Contact : 04 76 28 76 34.

Chantiers

Les chantiers du square Louis Maisonnat, de la halle couverte du marché Cachin, des rues Saint-Nizier et Maréchal Joffre ont repris. Suivront les aménagements des espaces cyclables de la TempoVélo et les travaux de la Maison du temps libre.

→ Petite enfance/Enfance Éducation/Jeunesse

Espace famille

L'espace famille reçoit les usagers uniquement sur rendez-vous et reste joignable par téléphone au 04 57 38 50 10 ou par mail : espace.famille@ville-fontaine.fr

Écoles

Les 17 écoles ont rouvert depuis le 18 mai. L'accueil périscolaire méridien avec la restauration et l'accueil périscolaire du soir sont assurés. Contact : 04 76 28 75 43.

Accueils de loisirs

La réouverture des accueils de loisirs se fait progressivement depuis le 20 mai dans le respect des règles sanitaires. Sont concernés les enfants accueillis à l'école depuis le 18 mai et les enfants dont les parents sont mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire. Groupes de 12 enfants maximum. Accueil de 7h30 à 18h. Contact : 04 57 38 50 10.

Petite enfance

Depuis le 12 mai, les enfants inscrits dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) Léa Blain et Bleu Cerise sont accueillis dans la limite de 10 enfants maximum. Les équipements Les Cabris (04 76 27 29 09), Romain Rolland (04 76 27 84 78) et George Sand (04 76 26 30 45) restent fermés, mais sont joignables. Le Relais assistants maternels (Ram) reste fermé, mais il est joignable au 04 76 28 76 50 ou 04 76 28 76 59.

Point information jeunesse

Le Point information jeunesse (Pij) continue d'accompagner les jeunes à distance : projets, jobs d'été, dossier social étudiant... Permanences dématérialisées du lundi au vendredi de 14h à 17h au 06 81 30 58 87 ou au 06 23 22 02 87. Contacts : pij@ville-fontaine.fr ou service.jeunesse@ville-fontaine.fr

→ Secteur social, santé, égalité

CCAS

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 14h30. Contact au 04 76 28 75 03.

Personnes âgées dépendantes

Les demandes d'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ou les révisions des situations en cours se font par téléphone ou sur rendez-vous au 04 76 28 75 03.

Interventions sociales/Solidarité

Entretiens téléphoniques au 04 76 28 75 03 pour l'écrivain public, les aides sociales...

Service logement

Traitement des dossiers par téléphone au 04 76 28 75 03.

Centres sociaux

Aide aux devoirs à distance. Préparation des kits couture livrés aux couturières bénévoles. Réouverture de l'atelier couture en petit groupe. Repair'café sur rendez-vous. Contacts : George Sand (04 56 38 22 23) ou Romain Rolland (04 76 27 13 09).

Service égalité

Accueil sur rendez-vous pour le traitement de situations urgentes au 04 76 28 76 28 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Espace santé Simone Veil

Service santé : accueil téléphonique de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04 76 26 63 46 pour des conseils de prévention ou des rendez-vous spécifiques.

Centre de planification et d'éducation familiale

Le service est joignable au 04 76 26 97 40 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par mail : cpef@ville-fontaine.fr pour des consultations médicales et pour entretiens de conseil conjugal (par téléphone et sur rendez-vous).

Hygiène et salubrité : accueil téléphonique au 06 43 37 75 13 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

→ Équipements culturels

Médiathèque Paul Éluard

L'équipe travaille à une reprise progressive des services au public pour permettre de rendre, réserver et emprunter des documents. Les prêts sont prolongés et il n'y a pas de pénalités de retard. Contact : 04 76 27 81 56 ou mediatheque.eluard@ville-fontaine.fr

La Source

L'équipement est fermé au public. Les concerts et spectacles de La Source sont reportés à l'automne 2020 et en 2021 aux dates consultables sur le site : www.source-fontaine.fr

La Source organise des concerts pour des publics restreints et isolés comme cela a été le cas pour les résidences autonomie.



Conservatoire de musique

Le conservatoire prépare la rentrée. Des réunions d'informations sont prévues en juin en live youtube. Toutes les informations sur lasource-fontaine.fr/ecoledemusique. Contact : ecole-musique@ville-fontaine.fr

Le VOG

Le centre d'art rouvrira ses portes en septembre pour l'exposition de Chloé Langlais-Devanne (si les conditions sanitaires le permettent). Suivez le VOG sur facebook : [vogcentredartcontemporaindefontaine](https://www.facebook.com/vogcentredartcontemporaindefontaine)

→ Sport/Vie associative

Tous les bâtiments municipaux (gymnases, salles publiques polyvalentes, stades...) sont fermés. Progressivement les sports individuels reprennent une activité en extérieur avec un protocole sanitaire spécifique, en concertation avec l'OMS. Réouverture progressive pour les locaux associatifs non polyvalents et non partagés. Renseignements auprès des clubs et associations. Pour le service sport-vie associative : permanences téléphoniques et accueil sur rendez-vous au 04 76 28 75 74 ou 04 76 28 75 11.



→ Espaces publics

Les parcs et squares ont rouvert (sauf le parc de La Poya). Les jeux pour enfants et les city stades sont, au moment où nous rédigeons, interdits pour des raisons sanitaires.



→ TempoVélo

La Métropole aménage de manière exceptionnelle des espaces cyclables provisoires et sécurisés. Ces pistes seront déployées progressivement et leurs tracés suivront en grande partie les lignes de tramway et les lignes de bus Chrono. Ces espaces seront matérialisés par des marquages au sol et des plots et viennent en complément des pistes cyclables existantes. Fontaine s'est inscrite dans ce projet. 1,4 km d'aménagement « TempoVélo A » seront déployés avenue Aristide Briand, rue de la Liberté et sur les quais du Drac.

→ Cimetières

Les cimetières sont ouverts de 7h à 11h et de 14h à 18h pour permettre une désinfection de 11h à 14h et à partir de 18h. Les visiteurs doivent évacuer les lieux 1/4 d'heure avant chaque fermeture. Attention, les visiteurs devront se munir d'un récipient pour arroser ou nettoyer leur concession.

Adoptez les bons gestes !

Les gestes barrières et la distanciation physique entrent progressivement dans notre quotidien pour devenir des réflexes, des gestes simples qui préservent votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans un sac fermé.
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.
- Rester à plus d'un mètre les uns des autres.
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.





souriez, vous êtes masqués



Nos habitudes changent

Un pour tous, tous masqués !



La Ville de Fontaine a distribué aux habitants 2 masques lavables répondant aux normes Afnor (Association française de normalisation). Désormais, en plus des gestes barrières et de la distanciation physique, le port du masque est vivement conseillé et parfois obligatoire dans certains lieux. Voici quelques conseils pour bien les choisir, les confectionner et les entretenir.

Qui est concerné par le port du masque barrière ?

Le masque grand public dit « masque barrière » n'est pas destiné à remplacer les masques FFP2 et chirurgicaux des équipes soignantes. Ce n'est pas un dispositif médical. Le port du masque est désormais obligatoire dans les transports en commun. Beaucoup de commerces et enseignes conditionnent leur accès au port du masque.

Où trouver un masque de bonne qualité ?

Le site de l'Afnor (www.afnor.org) a ouvert une plateforme web solidaire pour mettre en relation les offreurs de masques barrières (artisans, industriels, particuliers) et les demandeurs. Seuls y sont référencés les masques confectionnés selon les recommandations de l'Afnor. Un logo officiel a été créé pour identifier un masque testé et validé par les autorités. Il existe 4 versions différentes :



Comment fabriquer un masque en tissu ?

De nombreux tutoriels pour fabriquer soi-même un masque (à plis ou à bec) sont proposés sur Internet. Sur son site, l'Afnor donne ses recommandations techniques et propose des ressources illustrées et des tutoriels. Il est conseillé de réaliser un masque avec une double couche de tissu 100 % coton, maillage serré et épaisseur moyenne. Les centres sociaux George Sand et Romain Rolland peuvent conseiller les habitants sur la réalisation de masques. Contacts : 04 76 27 13 09 ou 04 56 38 22 23.

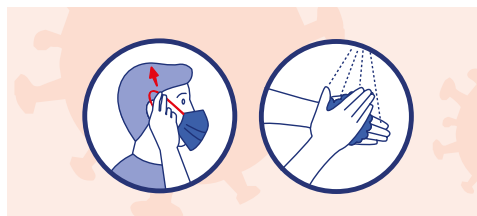
Comment mettre un masque ?

- Se laver les mains avant de mettre son masque.
- Toujours le saisir par les élastiques pour le positionner.
- Bien le placer en vérifiant devant un miroir qu'il couvre toutes les zones indispensables : nez, bouche mais aussi menton.
- Éviter de toucher le masque lorsque vous le portez.



Comment retirer un masque ?

- Ne manipulez le masque que par les élastiques.
- Posez-le si possible dans une boîte hermétique en attendant un lavage.
- Lavez-vous immédiatement les mains.



Comment laver mon masque ?

- Le masque doit être lavé à une température de 60 degrés.
- Le cycle complet de lavage doit être de 30 minutes minimum.
- Si vous souhaitez faire tourner du linge avec les masques à 60 degrés, vous pouvez placer vos masques dans un sac dédié.
- Le séchage doit être réalisé dans les deux heures suivant le lavage.
- Le masque ne doit pas sécher à l'air libre. Privilégiez le sèche-linge ou le sèche-cheveux.

➢ Plus d'infos : www.afnor.org

Ne jetez pas vos masques et gants sur l'espace public !

